



INFO LICENCES N°4

LES DIFFERENTES PERIODES A CONNAITRE

Chaque saison, certaines dates marquent des changements dans les modalités de prise de licences.

Ainsi, il faut prêter attention aux périodes de la saison au cours desquelles il est possible ou non, réglementairement de prendre une licence.

Début Juin, chaque année, marque le début de la nouvelle campagne de prise de licences pour la saison prochaine.

Le 30 avril marque la fin de la campagne de licences, il n'est plus possible de prendre une licence pour la saison en cours.

Documents utiles :

Cliquer ici : [Règlements Généraux LFO – Art.100](#) (page 50)

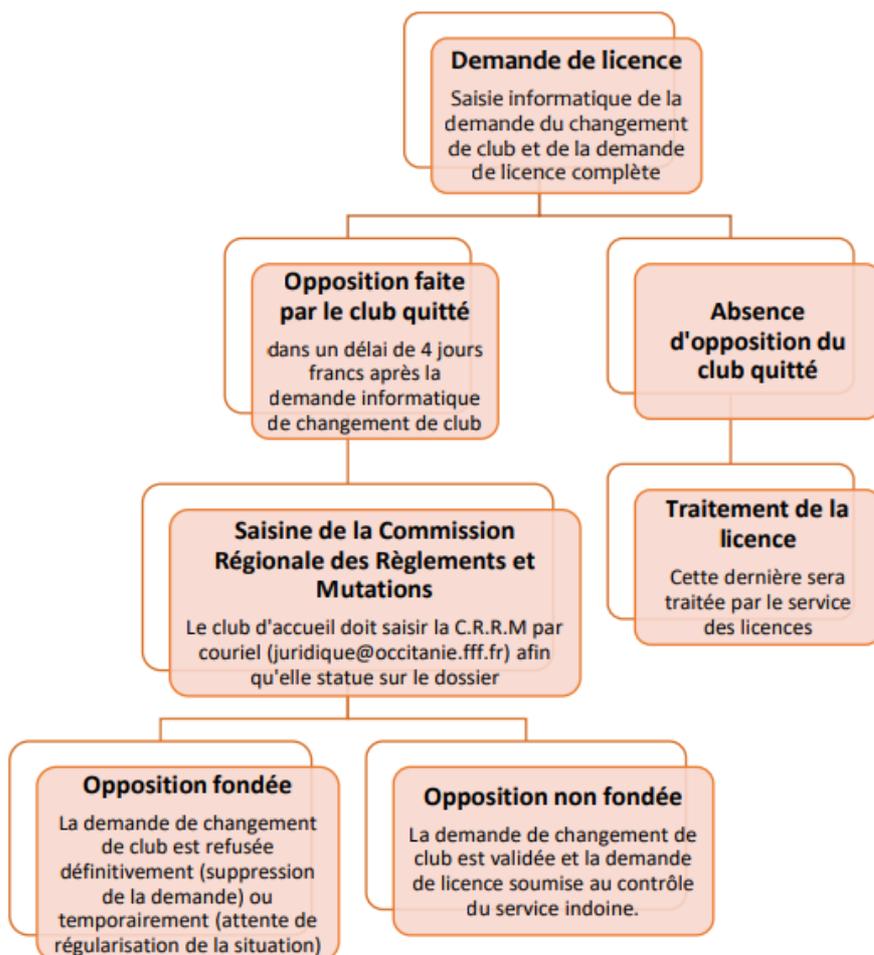
Cliquer ici : [Règlements Généraux de la FFF – article 193 - article 196](#) (page 78)



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Lors d'un changement de club, trois grandes périodes sont importantes.

Demande de changement de club faite jusqu'au 15 Juillet inclus (Art. 92 des RG de la FFF)



- **entre le 1^{er} juin et le 15 juillet inclus**, les joueurs peuvent demander à changer de club comme ils le souhaitent, **aucun accord n'est demandé, mais une opposition peut être formulée.**

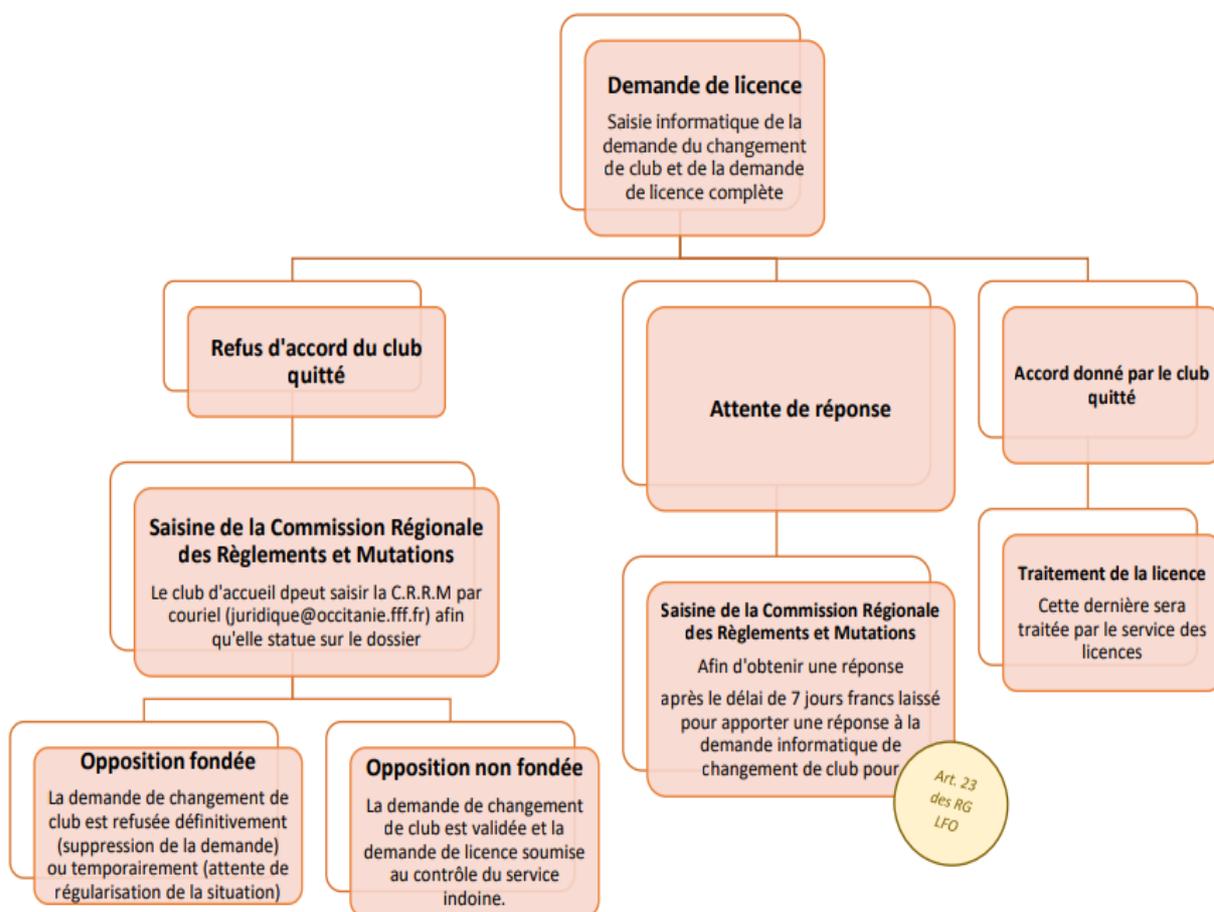
Le club peut toutefois s'y opposer pour une raison sportive ou financière dans les 4 jours suivants la notification du changement de club **en fournissant la justification de l'opposition à la Commission Régionale de Contrôle de Changements de Clubs (CRRM) auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr;**



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Demande faite à partir du 16 Juillet (Art. 92 des RG de la FFF)

A partir du 16 Juillet le club doit répondre informatiquement à la demande d'accord en changement de club.



- **Après le 15 juillet :** le joueur devra avoir l'accord du club qu'il souhaite quitter pour changer de club.

Celui-ci pourra également s'opposer au départ du joueur sans justification.

Le club que souhaite rejoindre le joueur peut saisir la CRRM s'il peut justifier d'un caractère abusif de l'opposition auprès du service juridique : juridique@occitanie.fff.fr



A partir du 1^{er} février : toutes les demandes de licences enregistrées à partir de cette date, sont apposées du cachet concernant l'art. 152 des R.G

Les demandes de changements de clubs et les nouvelles licences sont soumises **aux restrictions de participation.**

Dans les faits, un joueur évoluant de U6 à U19 ne pourra plus être surclassé.

- SEN : les joueurs (nouveaux et changements de clubs) ne pourront pas jouer en Régional et en D1, ils pourront jouer dans les autres catégories de District.
- JEUNES : les jeunes joueurs (nouveaux et changements de clubs) pourront jouer uniquement dans leur catégorie d'âge.

Exemple : un U18 ne pourra évoluer qu'en U18 et plus dans une catégorie supérieure.

Un joueur évoluant en seniors ou vétérans ne pourra jouer qu'en D2 ou niveaux inférieurs.

Concernant les renouvellements, les demandes de licences effectuées après le 31 Janvier auront également le cachet mais aucune restriction ne s'applique.



QUELQUES RÈGLES À RESPECTER LORS D'UNE PRISE DE LICENCE

4 jours de qualification : pour qu'un joueur soit qualifié pour jouer un match, il faut 4 jours calendaires entre la date d'enregistrement de la licence et la date du match.

Exemple :

- *Demande de licence enregistrée le lundi, le joueur est qualifié pour jouer le samedi si toutes les pièces sont conformes,*
- *Demande de licence enregistrée le mardi, le joueur est qualifié pour jouer le dimanche si toutes les pièces sont conformes,*

Attention pour la dématérialisation, la date d'enregistrement de la licence correspond à la date à laquelle le club envoie la demande d'accord au club quitté, (donc après le retour du questionnaire du licencié).

RAPPEL : le club engage sa responsabilité s'il fait figurer sur la feuille de match un joueur dont la licence n'est pas validée par le service licences.

Une fois la demande de licence réceptionnée informatiquement par le service licences, elle est vérifiée.

Si une pièce n'est pas conforme, **le club a 4 jours**, à partir de la date de réception de la notification sur Footclubs pour corriger cette pièce incorrecte sans que la date d'enregistrement ne soit ajournée.

Au-delà des 4 jours, la date d'enregistrement correspondra à la date à laquelle la pièce a été corrigée. Il faudra également attendre 4 jours de qualification pour que le joueur puisse figurer sur la feuille de match.

Si vous créez une demande de licence sans fournir les pièces justificatives demandées pendant 30 jours, le logiciel la supprimera automatiquement et la demande devra être refaite, sans prise en compte de la première date à laquelle vous aviez fait la demande.

Contacts utiles :

Service Juridique : juridique@occitanie.fff.fr

Service licences : licences@occitanie.fff.fr